

Commission Locale de l'Eau





Compte-rendu de la réunion du 25 juin 2009 - Dury - 10h00

Commission Thématique « Risques majeurs »

Journée de sensibilisation sur la problématique du ruissellement et de l'érosion des sols

Etaient présents (27) :

Monsieur Gilbert SIMEON, Président de la Commission Thématique « Risques majeurs », Représentant de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin et Maire de Fontaine-Notre-Dame

Monsieur Bernard LENGLET, Président de la Commission Locale de l'Eau

Madame Pascale CHARDON-LEYES, Secrétaire générale sous-préfecture de Saint-Quentin, représentante de monsieur Jacques DESTOUCHES, sous-préfet de Saint-Quentin

Monsieur André SALOME, Président de la Communauté de communes du Pays Neslois

Monsieur Didier SAMAIN, Président de la Communauté de communes du canton de Combles

Madame Denise LEFEBVRE, Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin – Vice-présidente au patrimoine naturel

Monsieur Gilles TILHET, Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin – Direction de l'aménagement et du développement durable

Monsieur Maurice CAUDRON, Maire de Curlu

Monsieur Gérard DEFRANCE, Maire de Lesdins

Monsieur Jacques GRAVET, Maire de Languevoisin-Quiquery

Monsieur Gérard GUILBERT, Maire-adjoint d'Essigny-le-Petit

Monsieur Jean-Pierre HENON, Adjoint de Remaucourt

Monsieur Jean-Michel LAURENT, Maire d'Omissy

Monsieur Jean-Pierre MENET, Maire-adjoint de Morcourt (aisne)

Monsieur Xavier VARLET, Maire de Fieffes-Montrelet

Monsieur Jérôme LENTIEUL, DREAL Picardie – Prévention des risques naturels

Monsieur Jean-Paul VORBECK, DREAL Picardie – Gestion des milieux aquatiques et Politique de l'eau

Mademoiselle Marie-Olivia ALLARD, Conseil Régional de Picardie

Monsieur Pierre MOROY, DISEMA de la Somme (DDAF Somme)

Monsieur Olivier DOBIGNY, DDE Aisne

Monsieur Arnaud LOMBARD, Chambre d'agriculture de l'Aisne – mission érosion

Monsieur Emmanuel DU TERTRE, Chambre d'agriculture de la Somme - Somea

Monsieur Olivier ANCELIN, Chambre d'agriculture de la Somme – Somea

Madame Sophie MARET, Chargée de mission à la Communauté de Communes du Pays Noyonnais

Monsieur Olivier MOPTY, Directeur de l'AMEVA

Mademoiselle Caroline ROHART, Animatrice de la phase d'émergence du SAGE Somme aval et cours d'eau côtiers

Mademoiselle Mélanie LECLAIRE, Animatrice du SAGE de la Haute-Somme

Contact

Commission Locale de l'Eau du SAGE Haute-Somme Mélanie LECLAIRE, animatrice du SAGE Structure porteuse - AMEVA 32 route d'Amiens, 80480 DURY

Tel/Fax: 03.22.33.09.97/03.22.90.91.80 sagehautesomme@orange.fr

Réalisé avec le concours financier de :





L'ordre du jour était le suivant :

MATINEE

- Approbation du compte-rendu de la réunion de commission risques majeurs du 31 mars 2009
- Avancement de l'état des lieux / Avancement du projet d'étude de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols dans le Saint-Quentinois
- Intervention de l'association SOMEA : moyens de lutte contre l'érosion des sols, retours d'expérience, etc.
- Perspectives de travail de la Commission / Questions diverses

APRES-MIDI : Déplacement sur le sous-bassin versant de la Fieffes, visite d'aménagements de lutte contre l'érosion

- Témoignage / Retour d'expérience du maire de Fieffes-Montrelet
- Visite de terrain : aménagements de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols sur le sous-bassin de la Fieffes

Le diaporama présenté en réunion, ainsi que le compte-rendu sont consultables sur le site Internet :

www.ameva.org: rubrique « Actions-Projet » - SAGE Haute-Somme

1. Approbation du compte-rendu

Monsieur SIMEON, Président de la commission « Risques majeurs » remercie les participants.

Après un tour de table et l'approbation du compte-rendu de la dernière réunion, il laisse la parole à Mademoiselle LECLAIRE, animatrice du SAGE Haute Somme.

2. Avancement de l'état des lieux / Projet d'étude opérationnelle de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols dans le Saint-Quentinois

Trois zones du bassin versant de la Haute Somme sont plus particulièrement soumises à des coulées de boue compte tenu des arrêtés de catastrophe naturelle : l'est (région de Saint-Quentin), la région des étangs de la Haute Somme et le sud du bassin.

Plusieurs communes de l'arrondissement de Péronne ont été touchées en mai 2009 par des coulées de boue : Cappy, Curlu, Sailly-Laurette ou encore Mesnil-Bruntel. Ces communes ont initié une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle. Certaines comme Mesnil-Bruntel ne sont pas recevables car seules des parcelles agricoles ont été impactées. Seuls les dommages aux biens assurables et assurés sont pris en considération dans une procédure de reconnaissance en état de catastrophe naturelle.

Une démarche du même type que celle lancée dans le Saint-Quentinois pourrait être engagée dans ce secteur par l'AMEVA, en partenariat avec la Communauté de Communes du Canton de Combles.

Mademoiselle LECLAIRE poursuit avec le <u>projet de lutte contre l'érosion des sols sur la Communauté d'Agglomération</u> <u>de Saint-Quentin</u> dont 13 communes sur 20 ont été reconnues en état de catastrophe naturelle suite aux coulées de boue du 11 septembre 2008.

Le périmètre de l'étude a été déterminé suite à la rencontre des élus des communes concernées et à la visite de leur territoire. Onze communes sur les 13 de la Communauté de communes ayant été reconnues en état de catastrophe naturelle devraient être comprises dans le périmètre de l'étude. Saint-Quentin et Gauchy sont des communes urbanisées pour lesquelles l'origine de la problématique est différente.

Sur ces 11 communes, 14 sous-bassins versants touchés par des phénomènes d'érosion des sols ont été identifiés, soit une surface d'environ 3000 hectares. Le périmètre de l'étude sera vérifié sur le terrain durant le mois de juillet en partenariat avec la mission érosion de la chambre d'agriculture de l'Aisne.

Les objectifs de l'étude sont d'identifier les phénomènes et les enjeux, d'en expliquer les causes et de proposer des solutions adaptées. L'étude comportera 3 phases de travail :

- La collecte des données et l'état des lieux ;
- ✓ L'analyse critique des pratiques agricole et des dysfonctionnements hydrauliques ;
- L'étude hydraulique par sous-bassin versant et les propositions d'actions (amélioration des pratiques culturales et aménagements des sous-bassins).

Un échéancier de lancement de l'étude est proposé :

- ♣ Juillet : présentation du cahier des charges à la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin / Décision et délibération de l'agglomération quant à la maîtrise d'ouvrage de cette étude et de la possibilité d'adhérer à la compétence optionnelle de l'AMEVA / Approbation du plan de financement.
- Juillet à Septembre : lancement de la consultation des bureaux d'études
- 🖶 Fin Septembre : retour des offres, ouverture des plis
- 辈 Octobre / Novembre : choix du prestataire et instruction administrative des dossiers

Décembre : démarrage de l'étude

La durée de l'étude est d'environ 1 an. Monsieur SAMAIN souligne que cette durée peut être problématique compte tenu de la rotation des cultures. Les conséquences en cas d'orage ne seront pas forcément les mêmes selon le type de culture

Monsieur du TERTRE précise que la rotation des cultures est prise en compte sur plusieurs années. Le travail d'assolement à réaliser est souvent très important.

Mademoiselle LECLAIRE précise ensuite quel pourrait être le plan de financement. Etant donné la superficie globale des sous-bassins concernés, le coût de l'étude est estimé à environ 40 000 euros. Ce projet pourrait s'inscrire dans le cadre <u>Plan Somme</u> qui concerne l'ensemble du bassin. Le financement serait le suivant :

✓ FEDER: 20 %

✓ Agence de l'Eau Artois-Picardie : 40 %
✓ Conseil Régional Picardie : 10 %
✓ Conseil Général Aisne : 10 %
✓ Maître d'ouvrage : 20 %

Monsieur DEFRANCE s'interroge sur les aménagements à mettre en place en fonction des types de pluies.

Monsieur MOPTY indique que les pluies prises en compte sont les pluies décennales et que ce sont les aménagements d'hydraulique douce (bandes enherbées, haies, fascines, etc.) qui sont privilégiés. La DCE et le SDAGE Artois-Picardie privilégient ce type d'aménagements, qui sont moins lourds à réaliser, moins couteux et plus faciles à entretenir que des aménagements de type bassin de rétention. Les retours d'expérience montrent que ces aménagements donnent des résultats satisfaisants.

Monsieur SAMAIN souligne les difficultés de l'entretien des aménagements et insiste sur le fait que cela doit être bien défini en amont (coût d'entretien prévisionnel, structure compétente gérant l'entretien, etc.). Un aménagement mal entretenu perdra sa fonctionnalité.

Mademoiselle LECLAIRE précise que la sous-préfecture de Saint-Quentin a déjà entamé un travail avec 2 communes de l'Aisne (Lesdins et Remaucourt) afin de réaliser des travaux d'urgence en amont du projet d'étude de l'AMEVA.

Madame CHARDON-LEYES précise que cette action coordonnée par l'Etat est une démarche de prévention et de protection de la population à court terme. Il est prévu de réaliser des travaux d'hydraulique douce sur les sous-bassins versants les plus touchés de ces 2 communes. Cette démarche se fait en concertation avec les services de la chambre d'agriculture et de la DDAF de l'Aisne. Le Conseil Général de l'Aisne sera également associé.

La méthode employée sur les communes de Lesdins et Remaucourt est donc expérimentale, elle pourra éventuellement être appliquée aux autres communes touchées dans le secteur de Saint-Quentin. A noter qu'elle se fait en accord avec les exploitants agricoles, d'où la nécessité de travailler en partenariat avec la chambre d'agriculture.

Pour l'Etat, la priorité concerne Remaucourt puisque le bassin touché est plus grand que celui de Lesdins, ce qui rend les travaux d'urgence plus difficiles à déterminer. L'Etat souhaiterait que le projet d'étude opérationnelle proposé par l'AMEVA commence par ce secteur, afin d'avoir les résultats de l'étude le plus rapidement possible.

Monsieur MOPTY indique que, de la même manière, lors des inondations de 2001 dans le bassin de la Somme, des mesures d'urgence avaient été prises dans un premier temps, puis elles avaient été intégrées à l'étude hydraulique du bassin. Cette méthode de travail est donc tout à fait envisageable.

Il précise également qu'afin d'organiser la démarche de prévention communale en cas de crise telle que la survenue d'une coulée de boue, l'AMEVA propose des sessions de formation pour aider les communes à réaliser leur Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Cet outil de gestion de crise doit être réalisé dans les 2 ans suivant l'approbation d'un Plan de Prévention des Risques. Une session sera proposée sur le territoire du SAGE en fin d'année 2009.

Monsieur DEFRANCE réaffirme l'importance de travailler avec la chambre d'agriculture puisque cela facilite les relations avec les exploitants agricoles concernés et permet de s'entendre sur des possibilités de travaux d'urgence sur leurs parcelles. Il précise qu'il a connu 5 fois des problèmes de ruissellement et de coulées de boue sur Lesdins, mais que les conséquences n'avaient jamais été aussi importantes que le 11 septembre 2008. Il estime notamment que la destruction des haies dans les parcelles agricoles favorisent ces phénomènes et leur ampleur.

3. Intervention de l'association SOMEA

La parole est laissée à Messieurs du TERTRE et ANCELIN afin qu'ils nous présentent l'association Somea et les retours d'expérience qu'ils ont acquis dans ce cadre. Leurs principales missions consistent à :

- 1. Mettre en œuvre des programmes de Mesures Agro-Environnementales (MAE) et des ouvrages d'hydraulique douce à l'échelle des bassins versants ;
- 2. Assurer la coordination départementale sur les études et la mise en œuvre des aménagements préconisés;

3. Sensibiliser les agriculteurs aux pratiques culturales limitant le ruissellement et l'érosion des sols.

Monsieur du TERTRE présente l'exemple du bassin versant de Crécy-en-Ponthieu qui s'étend sur près de 2000 ha et 4 communes.

Dans un premier temps, l'étude a défini et analysé les facteurs aggravants des phénomènes de ruissellement et d'érosion des sols, tels que les pentes ; la nature des sols (sols limoneux-sableux plus sensibles à la battance) ; l'occupation des sols. Une prédominance des cultures de printemps a été constatée. Or ces cultures favorisent le ruissellement et donc l'érosion des sols puisqu'elles ne couvrent pas suffisamment les sols lors des périodes d'orage.

En ce qui concerne les pratiques culturales, des propositions agronomiques ont alors été faites : enherbement, fascines, installation de couvert végétal lors des intercultures longues, assolement concerté pour une meilleure répartition des cultures d'hiver et de printemps. La phase étude est nécessaire puisqu'elle permet d'impliquer les acteurs du bassin, notamment les exploitants agricoles. Une enquête de terrain doit être réalisée auprès des agriculteurs du territoire afin d'établir un diagnostic significatif des pratiques culturales. 80 % minimum de la Surface Agricole Utile doit être couverte. Cela représente également une opportunité de sensibilisation à la problématique de l'érosion des sols, ce qui facilitera les négociations pour l'amélioration des pratiques culturales et / ou la mise en place d'aménagements.

Suite à l'étude, une cartographie présente les aménagements préconisés. Elle précise leur emplacement, leur dimensionnement (basé sur une pluie de type décennale) compte tenu du fonctionnement hydraulique du bassin et leur coût estimatif.

Compte tenu du retour d'expérience de Somea, Monsieur ANCELIN précise qu'il faut privilégier les aménagements d'hydraulique douce sur les plateaux et favoriser l'infiltration à la parcelle afin de limiter au maximum les ruissellements à l'origine des coulées de boue : les aménagements doivent être réalisés de l'amont vers l'aval. Les coûts de ce type d'aménagements sont réduits et ils permettent de diminuer le ruissellement de 70 à 80 %.

Des négociations avec les exploitants agricoles et les propriétaires des parcelles concernées par des aménagements ont alors pu être entamées, à la suite desquelles 73 % des aménagements préconisés ont été réalisés de manière amiable.

Différents aménagements de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols réalisés sur le bassin de la Somme sont présentés, qu'il s'agisse de Mesures Agri-Environnementales ou de petits bassins tampons :



Bande enherbée dans une fourrière de pommes de terre dans le bassin versant de Cayeux-en-Santerre retenant les terres agricoles en bordure de parcelles



Fascine dans le bassin versant de l'Amboise et l'Avalasse limitant le déplacement des terres agricoles dans la parcelle



Bassin tampon associé à un réseau de haies dans le bassin versant de la Fieffes permettant le stockage des excédents d'eau de ruissellement

Monsieur ANCELIN souligne qu'il est intéressant pour les agriculteurs d'adhérer à un projet de ce type puisque cela limitera les problèmes d'érosion dans leurs parcelles agricoles et par conséquent préservera leur « capital sol ».

Monsieur LENGLET rappelle qu'il est nécessaire que la gestion de l'eau soit prise en compte à l'échelle du bassin et que ceci est l'objectif de la mise en place du SAGE.

3. Visite sur le sous bassin versant de la Fieffes : exemple d'aménagements concertés

Le bassin versant de la Fieffes est situé au nord-ouest d'Amiens et est majoritairement compris sur le territoire de Fieffes-Montrelet. La commission thématique « risques majeurs » du SAGE de la Haute Somme a choisi de se déplacer en dehors de son bassin versant dans la mesure où il n'existe que peu d'aménagements de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols sur son territoire pour le moment.

Monsieur VARLET, maire de Fieffes-Montrelet, explique que lors des fortes précipitations, le bassin de la Fieffes (2300 hectares) était confronté de façon récurrente à des inondations et d'importantes coulées de boue. Les communes concernées puis la communauté de communes du Bernavillois ont donc sollicité l'association Somea pour qu'une étude hydraulique suivie de modifications des pratiques culturales et de travaux d'aménagement soit réalisée sur ce territoire.

Monsieur du TERTRE indique que l'opération a été financée par plusieurs partenaires : l'Europe à hauteur de 40 %, le Conseil Général de la Somme pour 40 % et la communauté de communes du Bernavillois pour 20 %.

La problématique de l'érosion des sols a été traitée de 2 manières :

- ✓ Une approche préventive passant par la sensibilisation des exploitants agricoles dans la mesure où il est nécessaire qu'ils adaptent leurs pratiques culturales afin de limiter les ruissellements et de préserver les sols.
- ✓ Une approche curative ayant pour objectif de réguler les problèmes d'érosion des sols grâce à des aménagements d'hydraulique douce (fascines, bandes enherbées, haies, etc.), voire en passant par la construction de petits ouvrages (digues, bassins de rétention, etc.).

Afin que cette étude se déroule dans les meilleures conditions possibles, 65 exploitants agricoles y ont été associés, que ce soit par le biais d'enquêtes de terrain, la mise en place de mesures agro-environnementales ou l'implantation d'ouvrages sur leurs parcelles.

Désormais, l'organisation de l'assolement est réfléchie chaque année grâce à la concertation des agriculteurs ; ceci afin d'éviter au maximum que plusieurs parcelles voisines ne soient consacrées à des cultures de printemps (maïs, betteraves, pommes de terre, etc.) qui favoriseraient le ruissellement et donc engendreraient plus facilement des coulées de boue. Une carte globale du bassin a notamment été établie pour favoriser l'alternance des cultures, permettant une meilleure infiltration des précipitations dans les sols.

Suite à l'étude hydraulique, entre juin 2003 et mai 2004, différentes mesures et aménagements ont été mis en place afin de solutionner les problématiques locales et de créer des zones tampons. Cela est notamment passé par :

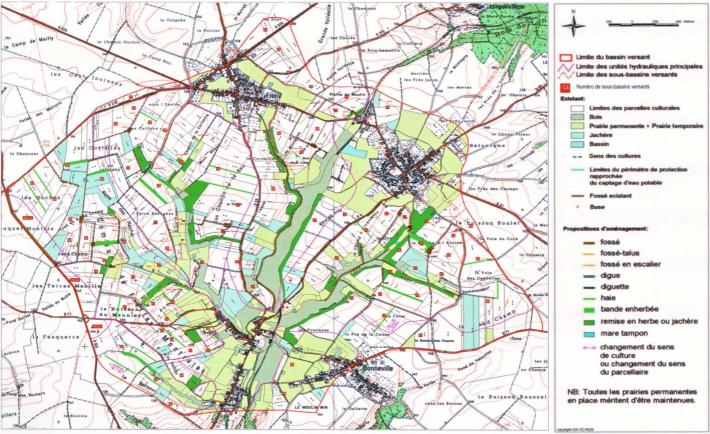
✓ Des Mesures Agri-Environnementales d'hydraulique douce avec :

- L'implantation de 320 hectares de Cultures Intermédiaires Piège A Nitrates (CIPAN)
- 4 62 hectares de localisation pertinente de gel PAC
- L'implantation de 5 hectares de bandes enherbées
- La plantation et l'entretien de 3 350 mètres linéaires de haies
- La création de 30 mares

✓ La création d'ouvrages :

- 4 28 fossés (1 200 m³ au total)
- 4 6 digues (12 000 m³ au total)

La carte ci-après illustre l'emplacement de ces aménagements :



Carte des aménagements réalisés sur le bassin versant de la Fieffes

La visite de terrain a ainsi permis d'illustrer les solutions pouvant être mises en place suite à une étude hydraulique de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols. Les membres de la commission ont pu observer des aménagements d'hydraulique douce type bandes enherbées ou haies, ainsi que des ouvrages plus importants tel qu'un bassin de rétention implanté de façon stratégique à l'intersection de plusieurs parcelles agricoles.

Ils ont également constaté l'importance d'implanter les aménagements sur l'amont des bassins versants afin de limiter au maximum les ruissellements.

Monsieur VARLET a indiqué que la combinaison de ces aménagements avait déjà fait ses preuves à plusieurs reprises lors de gros orages. En revanche, il insiste sur l'importance de l'entretien de ces aménagements, qu'il s'agisse de l'entretien d'une haie ou du curage d'un bassin de rétention après un orage. En effet, dans le cas contraire ces aménagements perdent leur fonctionnalité. Il souligne que l'entretien pose des problèmes sur le bassin de la Fieffes et qu'il est primordial de bien définir la structure qui aura cette gestion en charge.

Quelques exemples d'aménagements :



Plantation d'une haie en bordure de parcelle



Création d'un bassin tampon couplé à un réseau de haies

Monsieur SIMEON indique que la journée a été constructive et bien illustrée compte tenu de la visite de terrain. Il souhaite que le travail de la commission continue dans ce sens.

L'ordre du jour étant épuisé, il remercie les participants et lève la séance à 17h00.